



PLAN D'ACTION SALMONELLA SPECIFIQUE A L'EXPLOITATION (PASS)



En application de l'AR du 27 avril 2007 relatif au contrôle de la salmonellose chez les porcs

Liste des mesures proposées et mises en place dans l'exploitation

Le responsable et le vétérinaire d'exploitation établissent ensemble le plan d'action salmonellose spécifique, dont une copie doit rester à l'exploitation. Le responsable y inscrit la date effective de mise en application des mesures proposées. L'original doit être renvoyé dans les deux mois à :

ARSIA Administration de la Santé, Avenue A. Deponthière, 40, 4431 Loncin

Exploitation : Numéro de troupeau (HERD ID) : Code de troupeau (N° Abrégé) :
Date de notification du statut 'Exploitation à risque (DT RISK) :

Nom du Responsable :
Adresse :
Téléphone : .../..... GSM : .../..... Fax : .../.....

Vétérinaire d'exploitation : OMV : N/F..... Nom Prénom :
Tel :/..... GSM :/.....

Date de visite (DT VISIT) : **Signature du responsable** **Signature du vétérinaire d'E.S.**

.....

1. Hygiène générale	Mise en application :
	Date :/...../..... Paraphe du Responsable :

2. Biosécurité et gestion de l'hygiène	Mise en application :
	Date :/...../..... Paraphe du Responsable :

3. Gestion des animaux	Mise en application :
	Date :/...../..... Paraphe du Responsable :

Eau de boisson et installations d'abreuvement	Mise en application :
	Date :/...../..... Paraphe du Responsable :

5. Alimentation	Mise en application :
	Date :/...../..... Paraphe du Responsable :

6. Accompagnement sanitaire et zootechnique	Mise en application :
	Date :/...../..... Paraphe du Responsable :

7. Livraison de porcs d'abattage	Mise en application :
	Date :/...../..... Paraphe du Responsable :

8. Autres conseils et directives	Mise en application :
	Date :/...../..... Paraphe du Responsable :